

Technicien informatique

Le technicien informatique assure la gestion courante de l'exploitation dans le respect des plannings et de la qualité attendue. Il surveille le fonctionnement des équipements informatiques physiques et logiques du centre de production, dans le cadre des normes, méthodes d'exploitation et de sécurité.

Le métier

Le technicien informatique est garant de l'optimisation d'exploitation des moyens techniques mis en œuvre par la collectivité. Il travaille en bureau avec des déplacements réguliers sur le département. Ses horaires sont réguliers, avec des variations selon les besoins. Son rythme de travail est souple, il doit faire preuve de disponibilité en cas d'incident technique.

Les activités

- Réaliser l'exploitation informatique
- Gérer les incidents d'exploitation
- Installer et gérer des équipements informatiques
- Contrôler la sécurité des équipements
- Réaliser une veille technologique prospective

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours de technicien supérieur territorial, de contrôleur de travaux territorial, ou de rédacteur territorial.

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME